

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 4 avril 2022, le règlement suivant :

**Règlement 1203-22 abrogeant le Règlement 1171-21 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 678 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 13 560 \$, remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 juin 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2022

Céline LeBlanc  
Greffière